

	<h1>Fiche signalétique</h1>	<p>24 heures - Numéros de téléphone en cas d'urgence Urgence médicale/ Empoisonner le Contrôle: Dans Les Etats-Unis: Appel 1-800-222-1222.</p> <p>Hors Etats-Unis: Appeler le centre antipoison.</p> <p>Urgence transport/Centre national de Réponse:</p> <p style="text-align: center;">1-800-535-5053 1-352-323-3500</p> <p><small>NOTE: Les numéros de téléphone en cas d'urgence doivent être utilisés uniquement lors de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident impliquant des produits chimiques.</small></p>
---	-----------------------------	--

IMPORTANT: Lire attentivement cette fiche signalétique avant de manipuler ou de disposer de ce produit. Remettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit. Ce produit est régi sous la gouverne de l'OSHA, Communication de renseignements à l'égard de matières dangereuses, et ce document a été préparé pour répondre aux exigences de ces standards. Les significations pour toutes les abréviations utilisées dans cette fiche signalétique sont décrites à la Section 16.

1. Identification de la préparation et de la Société/Entreprise

Nom:	Asphalt Filler & Sealant	Date de Révision:	3/8/2019
Product UPC Number:	070798709959	Remplace:	6/19/2015
Fabricant:	DAP Products Inc. 2400 Boston Street Suite 200 Baltimore, MD 21224-4723 888-327-8477 (Affaires de ne pas urgence)	Product Use/Class:	calfeutrant
	Fiche signalétique Coordinateur: MSDS@dap.com	SDS No:	00017018605
	Emergency Telephone: 1-800-535-5053, 1-352-323-3500, 1-800-222-1222	Préparateur:	Affaires réglementaires et environnementales

2. Identification des dangers

Classification SGH

Cancérogénicité, catégorie 1A, Irritation de la peau, catégorie 2, Liquide inflammable, catégorie 4, STOT, exposition répétée, catégorie 1, STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI, Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 2

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

57% Du mélange constitué de composants de toxicité aiguë inconnue

MENTIONS DE DANGER SGH

Liquide inflammable, catégorie 4

H227

Liquide combustible

Irritation de la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité aiguë, par inhalation, catégorie 2	H330	Mortel par inhalation.
STOT, exposition simple, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350	Peut provoquer le cancer.
STOT, exposition répétée, catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P320	Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
P321	Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans ...

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

3. Information sur les composants

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Poids %</u>	<u>Symbols GHS</u>	<u>Phrases GHS</u>
Asphalte	8052-42-4	30-60	GHS06	H330
Carbonate de calcium	471-34-1	15-40	GHS07	H315-335
Solvant Stoddard	8052-41-3	10-30	GHS08	H304-372
Magnesium aluminum silicate	12174-11-7	3-7	GHS07-GHS08	H332-351
Cellulose	9004-34-6	3-7	GHS06	H331
Silice cristalline	14808-60-7	0.1-1.0	GHS07-GHS08	H332-350-370-372

Le texte des états de danger du SGH ci-dessus (le cas échéant) est donnée dans la section «Autres renseignements».

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation: En cas d'inhalation, transporter la personne exposée à l'air frais. Si elle a de la difficulté à respirer, quitter les lieux afin d'obtenir de l'air frais. Si la difficulté à respirer persiste, obtenir des soins médicaux immédiatement. S'il y a des signes ou symptômes d'exposition à l'hydrogène sulfuré (irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, dérangements gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience),

En cas de contact avec la peau: Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, obtenir se soins médicaux. Enlever et laver les vêtements contaminés.

En cas de contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS FAIRE VOMIR. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: 118 <undefined>Éliminer toute source d'ignition : chaleur, équipement électrique, étincelles et flamme.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPÉCIALES: Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont : Mousse d'alcool, Dioxyde de carbone, Sécher Chimique, Mousse, Arroser le Brouillard

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour la protection de l'environnement: Pas d'information

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Éliminer immédiatement toute source d'ignition. Contenir et enlever le produit déversé à l'aide d'un matériau inerte et absorbant. Disposer du matériau absorbant contaminé et des restes de produit non utilisé en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Entourez d'une digue pour empêcher que le produit ne se déverse dans les égouts ou les eaux de surface. Versez le liquide dans un conteneur prévu à cet effet. Lire toutes instructions de produit avant d'utiliser. L'équipement protectif personnel doit inclure des gants imperméables, l'usure d'oeil protective, et les vêtements de travail convenables. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION: TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS! NE PAS AVALER. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Veiller à une ventilation adéquate. Conserver les contenants non utilisés fermés. Porter un équipement de protection individuel approprié. Évitez de respirer les vapeurs et ne laissez pas le produit venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Utilisez dans un espace bien aéré. Laver vigoureusement après la manipulation.

Stockage: Entreposer loin de toute source d'ignition et de la chaleur. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 120° F (48,8° C). Entreposer les contenants loin de la chaleur excessive ou du froid excessif. Entreposer loin des produits caustiques et des agents oxydants. Conserver le récipient bien fermé.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96

<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV-TWA</u>	<u>ACGIH-TLV STEL</u>	<u>OSHA PEL-TWA</u>	<u>OSHA PEL-CEILING</u>
Asphalte	0.5 mg/m3 TWA fume, inhalable particulate matter	N.E.	N.E.	N.E.
Carbonate de calcium	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Solvant Stoddard	100 ppm TWA	N.E.	500 ppm TWA, 2900 mg/m3 TWA	N.E.
Magnesium aluminum silicate	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.
Cellulose	10 mg/m3 TWA	N.E.	15 mg/m3 TWA total dust, 5 mg/m3 TWA respirable fraction	N.E.
Silice cristalline	0.025 mg/m3 TWA respirable particulate matter	N.E.	50 µg/m3 TWA Respirable crystalline silica	N.E.

Conseils supplémentaires: MEL = Maximum Exposure Limit OES = Occupational Exposure Standard SUP = Recommandation du fournisseur Sk = sensibilisateur de la peau NE = Non établi

Protection individuelle



Équipement de protection respiratoire: Dans certaines circonstances, lorsque le niveau anticipé de concentrations en suspension est supérieur aux limites d'exposition permises, il est nécessaire de porter un respirateur purificateur d'air muni d'une cartouche ou d'un filtre à cartouche anti-vapeurs organiques. Si la concentration dépasse les niveaux limites spécifiés, il est recommandé d'utiliser un respirateur à adduction d'air pur agréé par NIOSH. Lorsque la concentration dépasse le facteur de protection de ce type de respirateur, il peut être nécessaire d'utiliser un appareil respirateur autonome. Le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) recommande que la limite

d'exposition permise pour la silice en suspension soit abaissée à 50 microgrammes par mètre cube d'air (0,05 mg/m³) tel que déterminé lors de périodes de travail complètes pouvant aller jusqu'à 10 heures. Un programme de protection respiratoire défini selon les normes de l'OSHA 1910.134 et de l'ANSI Z88.2 doit être appliqué à chaque fois que les conditions sur les lieux de travail exigent de porter un respirateur.



Protection de la peau: Portez des gants en néoprène.



Protection des yeux: Lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec boucliers latéraux.



L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Procurer une fontaine oculaire et un tablier imperméable aux solvants s'il y a risque de contact avec le corps.



PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Caractéristiques:	Coloré	Etat Physique:	Pâte
Odeur :	Dissolvant fort	Seuil de l'odeur:	Pas Etabli.
Densité, g/cm³:	1.21 - 1.21	pH:	Pas Applicable.
Freeze Point, °C:	Pas Etabli.	Viscosité (mPa.s):	Not Established
Solubilité dans l'eau:	Pas d'information	Partition Coeff., n-octanol/water:	Pas Etabli.
Température de décomposition:	Pas Etabli.	Limites d'explosion, %:	N.E. - N.E.
Plage du point d'ébullition:	100 - 100	Température d'auto-inflammation	Pas Etabli.
Point d'éclair minimum, ° C:	72.8	Pression de vapeur, en mmHg:	Pas Etabli.
Taux d'évaporation:	Pas Etabli.	Méthode Flash:	Pensky-Martens Closed Cup
Densité de vapeur:	Pas Applicable.	Flammability, NFPA:	Combustible Liquid Class IIIA
Poussières combustibles:	Ne supporte pas la combustion		

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviations)

(Si le produit est un aérosol, le point d'éclair a déclaré ci-dessus est celle de l'agent propulseur.)

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable lorsque les températures et les pressions sont normales.

Conditions à éviter: Chaleur excessive ou froid excessif. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

INCOMPATIBILITÉ: des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Maintenir éloigné des agents oxydants forts, de la chaleur et de flammes nues. des acides forts et des bases fortes

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxydes d'azote.

11. Informations toxicologiques

Inhalation: L'inhalation des vapeurs peut causer une irritation du nez, de la gorge, des poumons et des voies respiratoires. Cette substance contient des composés de soufre qui peuvent former de l'hydrogène sulfuré. L'odeur d'œufs pourris de l'hydrogène sulfuré n'est pas un indicateur de concentration fiable. Un des signes et symptômes d'exposition excessive à l'hydrogène sulfuré est l'irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées, problèmes gastrointestinaux, toux, sensation de sécheresse et douleurs dans le nez, la gorge et la poitrine, confusion et perte de conscience. Des concentrations d'hydrogène sulfuré de 1000 à 2000 ppm peuvent être extrêmement nocives. Cette évaluation des risques encourus est basée sur des données provenant de substances similaires.

Contact avec la peau: Peut causer une irritation de la peau. Une exposition excessive avec la peau peut causer un assèchement de la peau pouvant dégénérer en dermatite ou en brûlures chimiques.

Contact avec les yeux: Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion: Nocif ou mortel si ingéré. L'ingestion peut causer une obstruction du système gastrointestinal lorsque le matériau se durcit. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Cancérogénicité: Pas d'information

RISQUE DE SANTE CHRONIQUE: L'Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (IARC) a déterminé cette silice cristalline sous forme de quartz ou cristobalite qui est inhalé des sources de métier est cancérogène aux humains (Groupe 1- cancérogène aux humains). Se référer à la Monographie de IARC 68, la Silice, Quelques Silicates et Quelques Fibres Organiques (a publié en juin 1997) conjointement avec l'usage de ces matériels. Le Programme National de Toxicologie (NTP) classe respirable la silice cristalline comme " connu pour être une substance cancérogène humaine ". Se référer au neuvième Rapport sur les Substances Cancérogènes (2000). La Conférence Américaine d'Hygiénistes Industriels Gouvernementaux (ACGIH) classe la silice cristalline, le quartz, comme une substance cancérogène humaine présumée (le Groupe A2). Ce produit contient de l'argile contenant de la silice cristalline. La silice cristalline a été classifiée cancérogène par l'AIRC, toutefois, les particules sont recouvertes d'asphalte et ne peuvent être inhalées. Dans ces conditions, il n'y a pratiquement aucune chance d'inhaler de la silice cristalline et de développer une maladie. Respirer de la poussière contenant de la silice cristalline peut ne pas causer de lésions ni de maladies apparentes même si des lésions permanentes aux poumons sont survenues. L'inhalation de poussière peut avoir des conséquences chroniques très sérieuses pour la santé : L'inhalation excessive de poussière respirable peut causer une pneumoconiose, une maladie respiratoire qui peut dégénérer sur un certain temps en incapacité progressive et quelques fois en lésions des poumons qui peut être mortelle. Les symptômes incluent : toux, respiration courte, sifflements, maladie de poitrine indéterminée et une réduction de la capacité pulmonaire. Fumer peut causer une accélération brutale de cette maladie. Les personnes atteintes de pneumoconiose sont prédisposées pour développer la tuberculose. Il y a plusieurs évidences démontrant que respirer de la silice cristalline ou la silicose est associée à une incidence accrue de maladies extrêmes significatives tel que le syndrome d'Erasmus (un désordre du système immunitaire manifeste causé par une fibrose des poumons, de la peau et de d'autres organes internes) et une maladie des reins. Les études, lors desquelles les souris ont été exposées à différentes variétés d'asphalte, n'ont démontré aucune incidence sur le taux de cancer; par contre, les études, lors desquelles les souris ont été exposées à des solvants d'hydrocarbure ont démontré une croissante incidence sur certains types de cancer. Des contacts brefs ou intermittents avec des produits d'asphalte ne devraient pas causer d'effet différé. Une manipulation normale de ce produit ne devrait pas causer de cancer chez l'humain. Le contact avec la peau et respirer le brouillard de pulvérisation ou les vapeurs doivent être réduits au minimum.

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Peau le Contact, Inhalation

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous

<u>N° CAS</u>	<u>Nom chimique</u>	<u>LD50 par voie orale</u>	<u>LD50 par voie cutanée</u>	<u>Vapeur CL50</u>
8052-42-4	Asphalte	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>20 mg/L
471-34-1	Carbonate de calcium	6450 mg/kg Rat	N.I.	N.I.
8052-41-3	Solvant Stoddard	>7000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	21 mg/L Rat
12174-11-7	Magnesium aluminum silicate	N.I.	N.I.	20 mg/kg
9004-34-6	Cellulose	>5000 mg/kg Rat	>2000 mg/kg Rabbit	>5.8 mg/L Rat
14808-60-7	Silice cristalline	N.I.	N.I.	N.I.

N.I. = Aucune information

12. Informations écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Pas d'information

13. Considérations relatives à l'élimination

Informations sur l'évacuation: Ce produit ne rencontre pas la définition d'un déchet dangereux selon U.S. EPA Règlement sur la gestion des déchets dangereux, 40 CFR Article 261. Disposez de ce produit en vous conformant à toutes les réglementations fédérales, provinciales et locales. Les lois et restrictions provinciales et municipales sont complexes et peuvent différer des lois fédérales. La responsabilité de la disposition appropriée des déchets appartient au propriétaire des déchets. Disposer des liquides dans un site d'enfouissement est interdit. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

ETAPES A SUIVRE EN CAS DE MATERIAU DEVERSE OU REPANDU: Éliminer immédiatement toute source d'ignition. Contenir et enlever le produit déversé à l'aide d'un matériau inerte et absorbant. Disposer du matériau absorbant contaminé et des restes de produit non utilisé en respectant les lois fédérales, provinciales et municipales. Entourez d'une digue pour empêcher que le produit ne se déverse dans les égouts ou les eaux de surface. Versez le liquide dans un conteneur prévu à cet effet. Lire toutes instructions de produit avant d'utiliser. L'équipement protectif personnel doit inclure des gants imperméables, l'usage d'oeil protective, et les vêtements de travail convenables. En cas d'écoulement, absorber le produit avec un matériau inerte et disposer selon les lois

applicables. Gratter le matériau sec puis déposer dans un contenant.

14. Informations relatives aux transports

DOT Numéro UN/NA: UN3175
 approprié Nom d'expédition: Solids containing flammable liquid, n.o.s.
 Nom technique: Pas Applicable
 Catégorie de risque: 4.1 Flammable solid
 Sous-classe de danger: Pas Applicable
 Groupe d'emballage: Pas d'information

15. Informations réglementaires

SARA SECTION 313:

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux normes de déclaration de la Section 313, du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 et du 40 CFR partie 372:

Absence d'éléments Sara 313 dans ce produit.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES:

Tous ingrédients dans ce produit sont ou sur la liste d'inventaire de TSCA, ou autrement exempter.

Ce produit contient les substances chimiques suivantes à déclarer selon les normes TSCA 12(B) si exporté à l'extérieur des États -Unis:

Absence d'éléments TSCA12(b) dans ce produit.

16. Autres informations

Date de Révision: 3/8/2019 Remplace: 6/19/2015

MOTIF DE LA RÉVISION: Revision Description Changed
 Product Composition Changed
 Substance and/or Product Properties Changed in Section(s):
 01 - Product Information
 02 - Hazards Identification
 05 - Flammability Information
 09 - Physical & Chemical Information
 11 - Toxicological Information
 13 - Disposal Information
 14 - Transportation Information
 15 - Regulatory Information
 16 - Other Information
 Revision Statement(s) Changed

Fiche de données de sécurité créé(e) par: Service des affaires réglementaires

Evaluations HMIS:

Santé:	Inflammabilité:	Réactivité:	Protection individuelle:
2	2	0	X

COV exempt d'eau et de solvant, g/L: 181.5

COV du matériau, g/L: 181

COV tel que défini par la réglementation des produits de consommation de la Californie, Poids %: 15.00

VOC Actual, Wt/Wt%: 15.0

Texte pour les mentions de danger SGH indiquées dans la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315	Provoque une irritation cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes. Sont classées en catégorie 1 des substances ayant produit une toxicité significative chez les êtres humains et en cas de preuves d'une toxicité significative dès la première exposition. Mort cellulaire, altération des paramètres biochimiques, hématologiques ou urologiques. Affecte le système nerveux central ou périphérique et les sens. Nécrose multifocale ou diffuse, formation de fibrose ou de granulome dans les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Icones pour pictogrammes SGH représentées à la Section 3 décrivant chaque ingrédient:

GHS06



GHS07



GHS08



Légende : N.A. - Non Applicable, N.E. - Non Etabli, N.D. - Non Déterminé

nous croit que les données et renseignements stipulés dans cette fiche signalétique sont précis à la date de rédaction de cette fiche. Ces données sont offertes en toute bonne foi et représente des valeurs standard sans toutefois être des spécifications du produit. AUCUNE GARANTIE SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, GARANTIE D'APTITUDE POUR AUCUN TYPE D'EMPLOI PARTICULIER OU TOUTE AUTRE FORME DE GARANTIE N'EST EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT OFFERTE EN REGARD DES INFORMATIONS FOURNIES DANS CETTE FICHE OU DES INFORMATIONS RELATIVES AU PRODUIT. Cette fiche est produite uniquement à titre de guide pour les personnes formées à cet effet afin qu'elles puissent appliquer les procédures appropriées de maintenance auxquelles le produit réfère. Toutefois, c'est la responsabilité chaque utilisateur de revoir les recommandations selon le contexte spécifique de l'utilisation prévue et de déterminer si ces procédures sont appropriées.